



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 septembre 2022

2022/47

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 15 septembre 2022, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent – Madame FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – MM COULON Daniel – AUBIN Dimitri – BECHARD Alain – Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie – SCHMITT Maire-Gil – PANAFIEU Blandine - DE CORO Jessica – MENALDO KEBDANI Nadia – ALTIER Jonathan –

**ABSENTS** : Mmes POULLET - Mme BAECKER Sybille - Danielle MM REBUFFAT - Jacky NEVEU James

**PROCURATIONS** : Mme POULLET Danielle à M. HIBSCHELE Jean-Marc  
Mme BAECKER Sybille à M. TIXADOR Gilles  
M. NEVEU James à M. FABRE Alain  
M. REBUFFAT Jacky à M. ALTIER Jonathan

Soit 19 votants

**Objet** : Demande de subvention pour l'aménagement d'équipements sportifs

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2022/22 du mercredi 23 mars 2022 portant approbation du budget primitif de la commune pour 2022

CONSIDERANT le programme d'investissement de la commune pour l'année 2022, qui comprend notamment l'aménagement d'un skate parc pour les jeunes, et la réhabilitation complète du mur d'escalade, estimé respectivement à 89 038.83 € et 4 962.00 € hors taxes,

Ces dépenses peuvent bénéficier de subvention de l'Europe, au titre des fonds LEADER.

Un premier dossier a été déposé auprès des services du PETR Garrigues et Costières de Nîmes, qui soutient la commune dans le montage du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

**ARTICLE 1** : d'approuver le plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2** : de solliciter l'aide financière de l'Europe au titre des fonds LEADER.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

**Gilles TIXADOR**



# Plan de financement actualisé de la commune de SAINTE-ANASTASIE

Travaux d'aménagement et de mises aux normes d'équipements sportifs

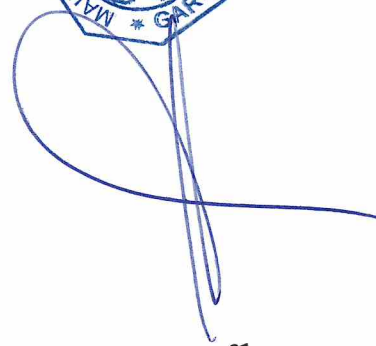
Dépenses		Recettes	
Construction d'un skate-parc	89 038,83	Europe (programme LEADER)	56 400,49
Travaux de réhabilitation du mur d'escalade	4 962,00		0,00
			0,00
			0,00
		<b>Total des subventions</b>	<b>56 400,49 €</b>
		Reste à charge de la commune sans FDC de CANM	37 600,34 €
<b>Dépenses HT</b>	<b>94 000,83</b>	<b>Recettes</b>	<b>94 000,83 €</b>

**Fonds de concours de la CANM : 18 800,17 €**

soit % du montant de l'opération HT : 20%

soit % du montant restant à charge de la commune conformément à la doctrine : 50%

Fait à SAINTE-ANASTASIE, le 21,09,2022



Le Maire  
Gilles TIXADOR

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le 23/09/2022

SLO

ID : 030-213002280-20220921-2022\_47-DE